

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le Président,
- Est le bilan financier de la communauté de communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la communauté de Communes,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2024 Budget ANNEXE Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement		5 002 317.25 €
Dépenses de fonctionnement	-	4 270 679.87 €
Résultats de l'année 2024		731 637.38€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communautaires notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communautaires, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services (collecte et traitement des boues de STEP), aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux réparations, aux fêtes et cérémonies, la maintenance et les honoraires et les remboursements de frais de personnel au budget principal.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 032 622.71 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 396 988.29 € dû notamment à

- Une surévaluation des prévisions des produits de traitement des STEP et des petits équipements (-110 582 €)
- Une surévaluation des frais EDF (-31 864€)
- Une surévaluation des frais de personnel (-86 108 €)
- Les honoraires et interventions d'intermédiaires sur les installations d'assainissement ont pu être portés sur la section d'investissement ou reportés en 2025 (-100 420 €)
- Une nouvelle répartition des frais de télécommunications (-21 600 €)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 363 391 € pour l'année 2024. Elles étaient de 1 377 073 € en 2023 Pour satisfaire au rappel aux droits N°4 de la Chambre Régional des comptes dans son rapport du 29/09/2023 : « *respecter sans délai, le principe d'équilibre des budgets SPIC en assurant le remboursement des charges de personnel réelles au budget principal en application des articles L.2221-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales* » la répartition des frais de personnel se fait dorénavant sur la base des dépenses réelles et induit une augmentation importante de ce chapitre.

- **2) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les créances irrécouvrables, les créances éteintes et les admissions en non-valeur (0 €) ainsi que les frais d'analyses des STEP et des réseaux (3 170€)

- **3) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 298 036 €. Elles étaient de 314 886 € en 2023. Un des emprunts étant indexé sur le livret A les intérêts ont subi une augmentation sur l'exercice 2024 (+85.000 €)

- **4) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Celles-ci sont de nature ponctuelle et imprévisible : 15 € pour l'exercice 2024

- **6) Les provisions (chapitre 68)**

Elles concernent exclusivement des provisions pour risques de dépréciations d'actifs et s'élèvent à 102 017 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation
011	Charges à caractère général	1 548 745.55	1 666 831,47	118 085.92
011	Charges de personnel	1 377 073.55	1 365 791,24	11 282.31
65	Autres charges de gestion courante	11 610.28	3 170.00	- 8 440.28
66	Charges financières	314 886.55	298 037.00	- 16 849.55
67	Charges exceptionnelles	0.00	15,00	15.00
68	Provisions pour risques	22 263.00	102 017,22	79 754.22
Total des dépenses		3 274 578.73	3 435 861.93	161 283.20

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les vente de produits
- Les produits exceptionnels
- Les reprise sur provisions

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- La redevance assainissement : 3 149 180 €
- La redevance assainissement (Rbt Eau) : 645 215 €
- La PFAC : 576 000 €
- Le contrôle des installations : 15 152 €

2) Les autres produits de gestion (75)

Elles concernent principalement le FCTVA pour un montant de 133 700.84 €

3) Les recettes exceptionnelles (77)

Elles concernent exclusivement des remboursements et avoirs.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2024 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 914 502,63	328 658.11	-1 585 844.52
70	Produits des services	3 754 167,33	4 385 547.59	631 380.26
75	Autre produit de gestion courante	130 580,94	134 339.47	3 758.53
77	Produits exceptionnels	20 424,00	-	- 20 424.00
78	Reprise sur provisions	-	-	-
Total		5 819 674.90	4 845 545.17	- 971 129.73

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	5 422 113.52 €
Dépenses d'investissement	- 3 607 688.27 €
Résultats de l'année 2024	1 814 425.25€

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025

001 Solde d'exécution 2024 : - 1 409 822.36 €

Solde à reporter au budget primitif 2025 : 404 602.89 €

C) Solde des restes à réaliser : 217 069.51 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 559 407 € en 2024.

Pour mémoire, la communauté de communes dispose de six emprunts contractés auprès d'établissements bancaires dont cinq à taux fixes et un à taux indexé au livret A et une avance du budget général

- CRCA : taux fixe : 4.25% fini le 20/03/2025
- Budget Général : taux fixe : 1.84% fini le 05/09/2048
- Caisse d'épargne : taux fixe : 5.48% fini le 25/02/2029
- Caisse d'épargne : taux fixe : 2.84% fini le 25/04/2045
- Caisse d'épargne : taux indexé fini le 20/11/2048

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 8 355 224.92 €.

- **2) Chapitres 20, 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

AP/CP 2018-2024

- Réhabilitation de la STEP du lido : 34 328 €
- Eaux claires parasites : 411 954 €
- Transfert Nord : 1 260 411 €

Puis

- Modernisation des principaux PR : 148 087 €
- Travaux courants : 237 040 €
- Equipements : 143 611 €
- Etudes et assistances : 397 684 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

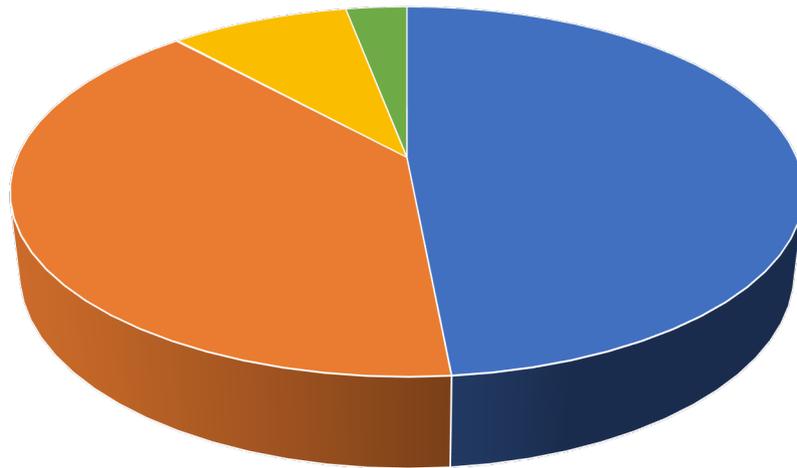
Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 5 422 113 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 4 549 584 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 2 451 176 € (chapitre 13) qui émanent principalement de la CDC et de l'Agence de l'eau et du FCTVA pour un montant de : 496 928 €
- Des réserves (1068) : 1 604 480 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 872 529 €

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

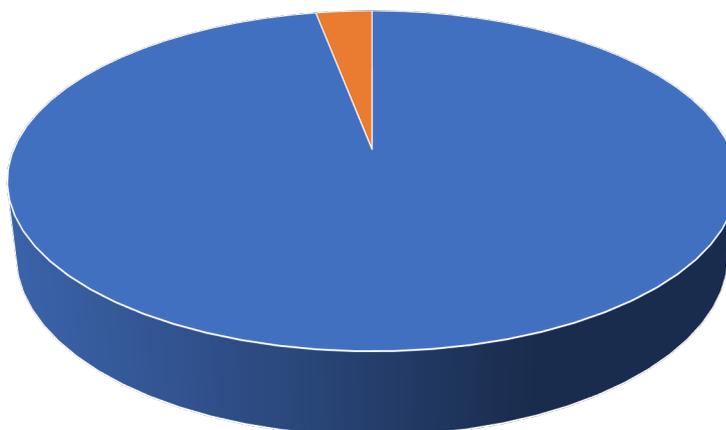
3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Dépenses réelles - 2024



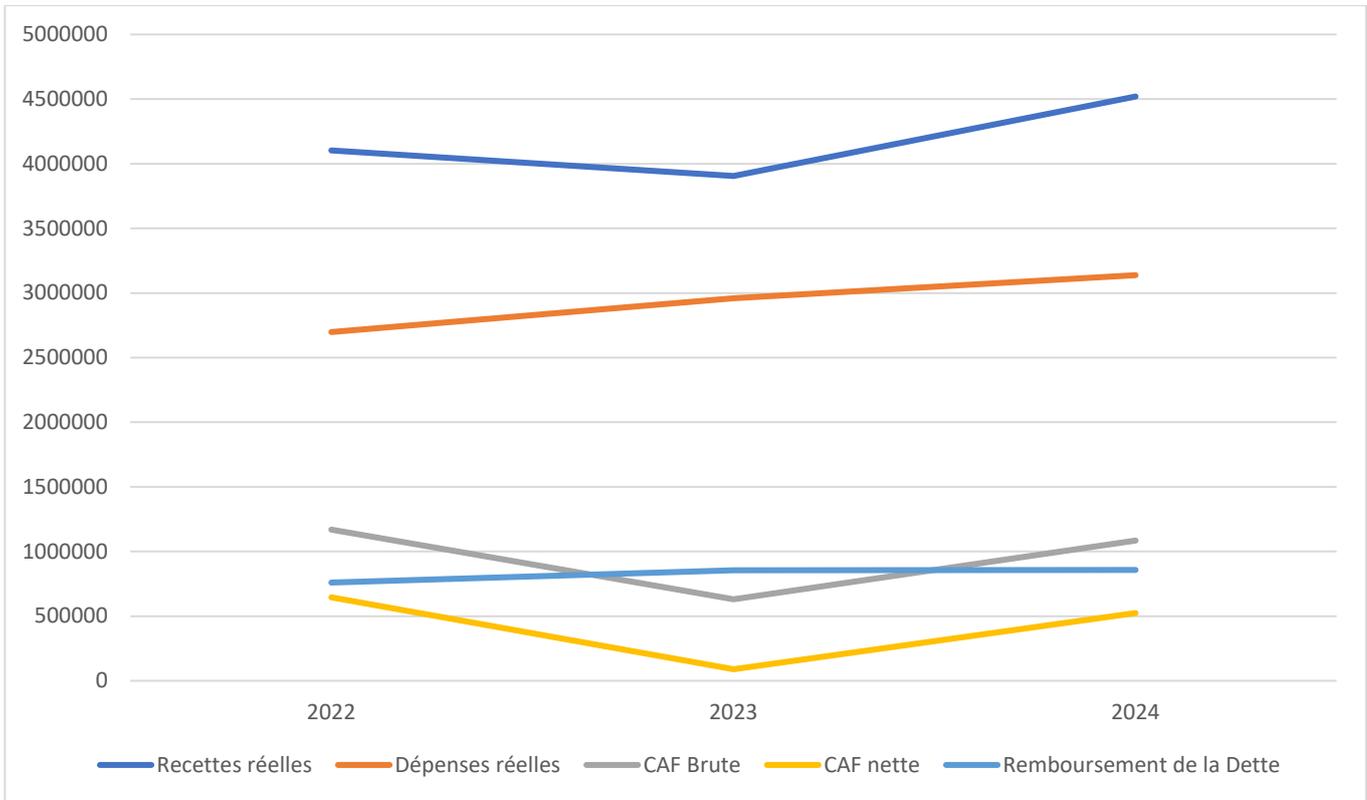
- Chap.011 Charges à caractère général
- Chap.012 Charges de personnel
- Chap.65 Autres charges de gestion
- Chap.66 Charges financières
- Chap.67 Charges exceptionnelles
- Chap.68 Amortissement et prov

Recettes réelles - 2024

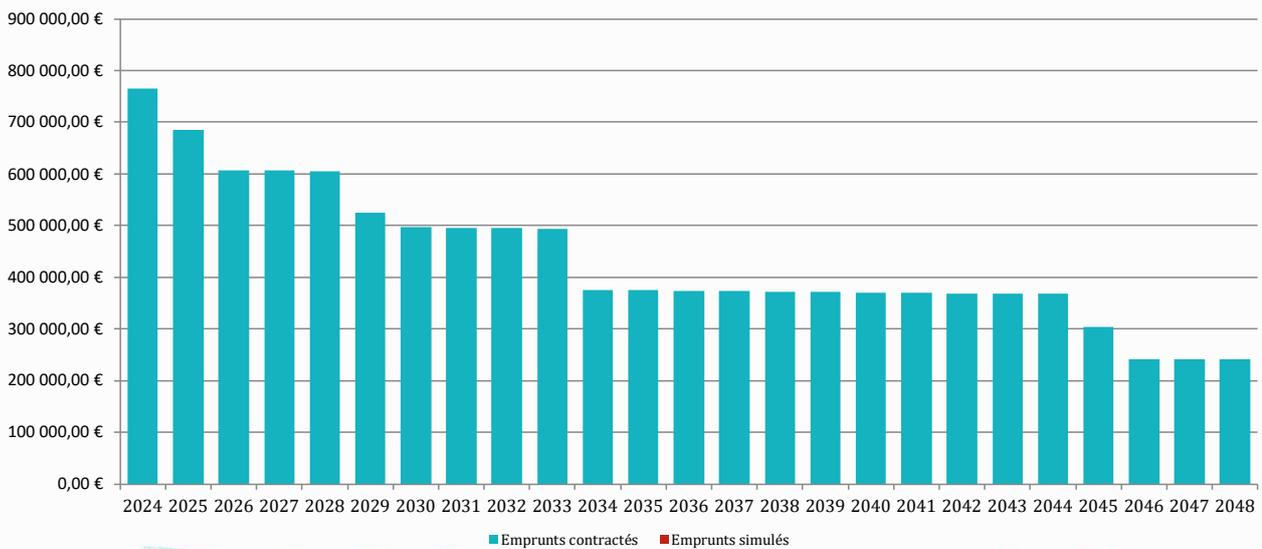


- Produits des services
- Autres produits de gestion

AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET



2.1. Annuités



Structuration de la dette